

AVENANT
À LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL
SUR LE SECTEUR DE LA DIGUE
RELATIVE A LA CONSTRUCTION
D'UN PROGRAMME IMMOBILIER MIXTE
DU 4 JANVIER 2017

h.p. ✓ (m) 2
(E)

PRÉAMBULE :

ENTRE :

D'une part,

La Société VERAN COSTAMAGNA, Société Anonyme, au capital social de 5 967 400 Euros, dont le siège social se situe au 5 boulevard Carabacel, 06000 NICE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le numéro 782 485 593 et représentée par Madame Anne COSTAMAGNA, Présidente du Directoire et Madame Maryvonne DURAND, Membre du Directoire, dûment habilitées,

Ci-après désignée par les termes « **le Constructeur** »,

ET :

De deuxième part,

L'ETAT, représenté par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, compétent au titre de l'opération d'intérêt national de la Plaine du Var, créée par décret n° 2008-229 du 7 mars 2008,

Ci-après désigné par les termes « **l'Etat** »,

La MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR, ayant son siège 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 NICE cedex 4, représentée par son Président en exercice, Monsieur Christian ESTROSI, dûment habilité par une délibération n° 23.6 du conseil métropolitain en date du 18 novembre 2016,

Ci-après désignée par les termes « **la Métropole** »,

La COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DU-VAR, ayant son siège à l'Hôtel de Ville situé Place Alexis Maiffredi, 06670 SAINT-MARTIN-DU-VAR, représentée son Maire, Monsieur Hervé PAUL, dûment habilité par une délibération en date du 20 octobre 2016,

Ci-après désignée par les termes « **la Commune** »,

Le Constructeur, l'Etat, la Métropole Nice Côte d'Azur et la Commune de Saint-Martin-du-Var, étant également désignés ci-après par le terme « **Les Parties** » ont signé, en date du 4 janvier 2017, une convention PUP sur le secteur de la Digue relative à la construction d'un programme immobilier mixte.

Conformément aux dispositions de cette Convention, le Constructeur aura la faculté de substituer totalement une autre société dans ses droits et obligations en découlant.

HP

✓ V
CE

Dans ce cas, le Constructeur initialement désigné dans ladite convention restera tenu solidairement responsable avec le Constructeur substitué des droits et obligations découlant de ladite convention.

DE CE QUI PRECEDE, IL A ETE ETABLI LE PRESENT AVENANT

La société **CŒUR DE VILLAGE SAINT-MARTIN DU VAR**
Société en nom collectif au capital social de deux mille (2 000) euros
Identifiée au SIREN sous le numéro 824 415 582 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 824 415 582 (2016B03930),
domiciliée à MONTPELLIER (34000), « ESPACE PITOT », bât E, 230 place Jacques Mirouze,

Ladite société représentée par :

La Société ROXIM PROMOTION S.A., société co-gérante
Société Anonyme au capital de 130 000 Euros,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 351 244 553 (1989B00837),

Elle-même représentée par :

Madame Anaïs THOUROT, Président Directeur Général en exercice,

Se substitue ce jour à :

La Société **VERAN COSTAMAGNA**,
Société Anonyme, au capital social de 5 967 400 Euros,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le numéro 782 485 593
Dont le siège social se situe au 5 boulevard Carabacel, 06000 NICE
Représentée par Madame Anne COSTAMAGNA, Présidente du Directoire et Madame Maryvonne DURAND, Membre du Directoire, dûment habilitées,

La société CŒUR DE VILLAGE SAINT-MARTIN DU VAR sera désormais désignée par les termes « Le Constructeur » pour les droits et obligations découlant de la convention ci-dessus visée passée entre Les Parties, et aux mêmes charges et conditions que celles de la convention originelle.

Fait à Montpellier, le 14 septembre 2017
(en cinq exemplaires originaux)

Pour la société SNC CŒUR DE VILLAGE SAINT-MARTIN DU VAR,
Le représentant habilité,

Page n° 3

Pour la société VERAN COSTAMAGNA SA,
Le représentant habilité,

Veran

Pour l'Etat, le Préfet des Alpes-Maritimes,

Le Secrétaire Général

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, le Président,

Christophe Etienne

Pour la Commune de Saint-Martin du Var, le Maire,

Le Maire,
Hervé PAUL



HP

~ ~

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 18 septembre 2017

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	824 415 582 R.C.S. Montpellier
Date d'immatriculation	20/12/2016
Dénomination ou raison sociale	COEUR DE VILLAGE SAINT-MARTIN DU VAR
Forme juridique	Société en nom collectif
Capital social	2 000,00 Euros
Adresse du siège	230 place Jacques Mirouze Espace Pitot-Bat E 34000 Montpellier
Activités principales	Acquisition de parcelles de terrain à bâtir à St-Martin-du-Var (06). Construction et aménagement sur ces parcelles d'ensembles immobiliers à usage collectif, de dépendances, de surfaces commerciales, de stationnements, obtention autorisation administratives-Opérations D aménagement, vente de terrains-vente d'ensembles immobiliers en totalité ou par fraction toutes opérations de marchand de biens-location de tous les biens.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 19/12/2115
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2017

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Dénomination	ROXIM PROMOTION SA
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration
Adresse	230 place Jacques Mirouze Espace Pitot Bat E 34000 Montpellier
Immatriculation au RCS, numéro	351 244 553 RCS Montpellier

Gérant - Associé

Dénomination	VERAN COSTAMAGNA
Forme juridique	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Adresse	5 boulevard Carabacel 06000 Nice
Immatriculation au RCS, numéro	782 485 593 RCS Nice

Associé

Dénomination	ROXIM MANAGEMENT SA
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration
Adresse	Espace Pitot, 230 place Jacques Mirouze, Bat E 34000 Montpellier
Immatriculation au RCS, numéro	432 429 819 RCS Montpellier

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	230 place Jacques Mirouze Espace Pitot-Bat E 34000 Montpellier
Activité(s) exercée(s)	Acquisition de parcelles de terrain à bâtir à St-Martin-du-Var (06). Construction et aménagement sur ces parcelles d'ensembles immobiliers à usage collectif, de dépendances, de surfaces commerciales, de stationnements, obtention autorisation administratives-Opérations D aménagement, vente de terrains-vente d'ensembles immobiliers en totalité ou par fraction toutes opérations de marchand de biens-location de tous les biens.
Date de commencement d'activité	30/11/2016
Origine du fonds ou de l'activité	Création

Greffé du Tribunal de Commerce de Montpellier
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONNE
34070 MONTPELLIER

N° de gestion 2016B03930

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT